

Royaume de Belgique

Province du Hainaut

Arrondissement de Mouscron

## CONSEIL COMMUNAL DU 09.12.2019



Rapport à l'attention de Madame la Bourgmestre, de Mesdames et Messieurs les Echevins et Conseillers Communaux.

Ville de Comines-Warneton

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 04.11.2019. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 04.11.2019 tel qu'il a été rédigé par le Secrétaire.

### 2. Fabrique d'Église Saint-André du Bizet. Budget pour l'année 2020. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver le budget de la Fabrique d'Église Saint-André du Bizet pour l'année 2020 aux chiffres suivants :

	Montant initial	Montant corrigé, le cas échéant
Recettes ordinaires	8.961,29 €	4.675,99 €
Recettes extraordinaires (excédent présumé)	0,00 €	1.972,61 €
Total des recettes	8.961,29 €	6.648,60 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	3.565,00 €	3.565,00 €
Dépenses ordinaires (chapitre II)	3.053,60 €	3.083,60 €
Dépenses extraordinaires	2.342,69 €	0,00 €
Total des dépenses	8.961,29 €	6.648,60 €
Balance générale recettes-dépenses	0,00 €	0,00 €

### 3. Fabrique d'Église Notre-Dame de l'Assomption d'Houthem. Modification budgétaire n°1 de l'exercice 2019. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver la modification budgétaire n°1 de la Fabrique d'Église Notre-Dame de l'Assomption d'Houthem pour l'exercice 2019 aux chiffres suivants :

	Recettes	Dépenses	Solde
D'après le budget initial	29.986,99 €	29.986,99 €	0,00 €
Majoration ou diminution des crédits	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Nouveau résultat	29.986,99 €	29.986,99 €	0,00 €

### 4. Fabrique d'Église Saints-Pierre et Paul de Ploegsteert. Modification budgétaire n°1 de l'exercice 2019. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver la modification budgétaire n°1 de la Fabrique d'Église Saints-Pierre et Paul de Ploegsteert pour l'exercice 2019 aux chiffres suivants :

	Recettes	Dépenses	Solde
D'après le budget initial	10.309,34 €	10.309,34 €	0,00 €
Majoration ou diminution des crédits	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Nouveau résultat	10.309,34 €	10.309,34 €	0,00 €
------------------	-------------	-------------	--------

**5. Règlement complémentaire relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite rue Thomas Boucquillon, 48 à 7784 Comines-Warneton. Abrogation. Décision.**

Il est proposé au Conseil d'abroger le règlement complémentaire de police arrêté en séance du 06.07.2009 (3<sup>me</sup> objet) relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite rue Thomas Boucquillon, 48 à 7784 Comines-Warneton.

**6. C.P.A.S.. Modifications budgétaires ordinaire n°2 et extraordinaire n°2 de l'exercice 2019. Approbation. Décision.**

Il est proposé au Conseil d'examiner et d'approuver les projets de modifications budgétaires ordinaire n°2 et extraordinaire n°2 de l'exercice 2019 du C.P.A.S. arrêtées par le Conseil de l'Action Sociale en sa séance du 22 octobre 2019.

Madame la Présidente invite Monsieur Frédéric HALLEZ, Président du C.P.A.S., à présenter ces modifications budgétaires.

**7. C.P.A.S.. Budgets ordinaire et extraordinaire pour 2020. Approbation.**

Il est proposé au Conseil d'approuver les budgets ordinaire et extraordinaire du C.P.A.S pour l'exercice 2020 arrêtés par le Conseil de l'Action Sociale en sa séance du 22 octobre 2019.

Madame la Présidente invite Monsieur Frédéric HALLEZ, Président du C.P.A.S., à présenter ces budgets.

Le budget ordinaire du C.P.A.S. pour l'année 2020 se clôture, en équilibre recettes/dépenses, au montant de 14.590.693,14 Euros. Le budget initial précédent se clôturait en équilibre au montant de 14.011.010,88 Euros.

La contribution de la Ville pour parer à l'insuffisance des ressources ordinaires s'élève à 2.826.610,85 Euros.

Le budget extraordinaire du C.P.A.S. pour l'exercice 2020 se clôture comme suit :

- recettes : 1.489.288,62 Euros ;
- dépenses : 753.800,00 Euros ;
- boni : 735.488,62 Euros.

**8. Rapport annuel sur l'administration et la situation des affaires de la Ville de Comines-Warneton pour l'année 2018. Communication.**

Il est proposé au Conseil de prendre acte du rapport annuel sur l'administration et la situation des affaires de la Ville de Comines-Warneton pour l'année 2018.

**9. Finances communales. Projets de budgets communaux ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2020. Examen et vote.**

Il est proposé au Conseil d'approuver les projets de budgets communaux ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2020.

En sa séance du 03.12.2019, la Commission Communale des Finances a examiné en détail les avant-projets de budgets communaux ordinaire et extraordinaire 2020.

Madame la Présidente invite Monsieur Didier SOETE, Échevin ayant notamment les Finances dans ses attributions, à présenter ces budgets.

### **10. Finances communales. Répartition des subsides pour l'année 2020. Décision.**

Il est proposé au Conseil de marquer son accord sur la répartition des subsides 2020 en faveur des divers groupements et associations de l'entité, telle que figurant au projet de budget communal ordinaire de 2020.

En sa séance du 03.12.2019, la Commission Communale des Finances a examiné en détail le projet de répartition de ces subsides communaux.

Madame la Présidente invite Monsieur Didier SOETE, Échevin ayant notamment les Finances dans ses attributions, à présenter cette répartition des subsides.

### **11. Budget extraordinaire 2020. Fournitures diverses, travaux et services relevant du service extraordinaire couverts par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire. Approbation des cahiers des charges-type. Fixation du mode de passation des marchés et des critères de sélection. Décision.**

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver les cahiers des charges-type ;
- de retenir la procédure négociée sans publication préalable (pour les marchés dont le montant est inférieur au seuil légal de 144.000,00 € hors TVA) comme mode de passation des marchés de fournitures diverses, travaux et de services relevant du service extraordinaire couverts par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire ;
- de ne pas formaliser la procédure de sélection qualitative.

### **12. Réforme des services d'incendie. Dotation communale pour 2020. Approbation. Décision.**

Il est proposé au Conseil d'approuver la dotation communale à la zone de secours WAPI fixée à un montant total de 1.056.909,17 € pour l'exercice 2020.

### **13. Finances communales. A.S.B.L. « Maison des Jeunes-CARPE DIEM ». Demande d'un subside communal annuel complémentaire de 1.500,00 € pour couvrir une partie du loyer de l'antenne Bizet-Ploegsteert, située au 167 D de la rue d'Armentières. Décision.**

Il est proposé au Conseil d'examiner la demande introduite par l'A.S.B.L. « Maison des Jeunes CARPE DIEM » d'octroi d'un subside communal annuel complémentaire de 1.500,00 € pour couvrir une partie du loyer de l'antenne Bizet-Ploegsteert, située au 167 D de la rue d'Armentières.

En sa séance du 22.10.2019, la Commission Communale des Finances a examiné en détail cette demande et a décidé de remettre un avis défavorable, principalement au vu des avoirs en banques importants de cette A.S.B.L..

### **14. Finances communales. A.S.B.L. « COMINES CONTACT CULTURE ». Lettre du 24.06.2019. Demande de revoir à la hausse, de l'ordre de 13.204,59 €, le subside communal annuel de 24.000 €. Examen. Décision.**

Il est proposé au Conseil :

- de revoir à la hausse le subside communal annuel de 24.000,00 €, repris à l'article 76221/332-02.2019 « Subside A.S.B.L. « Comines Contact Culture » - Radio Libellule et de l'augmenter de 13.204,59 €, de telle sorte qu'en définitive, pour les exercices 2020 et suivants, ce subside communal annuel soit de l'ordre de 37.204,59 € ;

- d'imposer à cette A.S.B.L. qu'elle affecte exclusivement cette subvention complémentaire à la couverture des dépenses inhérentes à ses frais de fonctionnement et aux rémunérations de son personnel ;
- de subordonner la liquidation de ce complément de subside ordinaire à l'approbation définitive des crédits nécessaires inscrits au budgets 2020 et suivants.

En sa séance du 22.10.2019, la Commission Communale des Finances a examiné en détail cette demande et a décidé de remettre un avis favorable.

**15.Finances communales. Office du Tourisme de Comines-Warneton. Lettre du 25.09.2019. Demande d'un subside communal exceptionnel de 10.000 €uros pour couvrir les frais de fonctionnement, en 2019, du Pavillon. Demande de réajustement des subsides communaux annuels de fonctionnement et de traitements. Décision.**

Il est proposé au Conseil :

- d'octroyer un subside communal exceptionnel de 10.000 €uros pour couvrir les frais de fonctionnement, en 2019, du Pavillon ;
- d'imposer à cette A.S.B.L. qu'elle affecte exclusivement ce subside communal exceptionnel à la couverture des dépenses inhérentes aux frais de fonctionnement, en 2019, du Pavillon ;
- de réajuster les subsides annuels de fonctionnement et de traitements à partir de 2020 comme suit :

<b>Situation existante</b>		<b>Proposition, à partir de 2020</b>	
Fonctionnement	27.500,00 €	Fonctionnement	22.500,00 €
Traitements	15.500,00 €	Traitements	30.500,00 €
Total	43.000,00 €	Total	53.000,00 €

- d'imposer à cette A.S.B.L. qu'elle affecte exclusivement ces nouveaux montants la couverture des dépenses inhérentes à ses frais de fonctionnement et aux rémunérations de son personnel ;
- de subordonner la liquidation de ce complément de subside ordinaire à l'approbation définitive des crédits nécessaires inscrits au budgets 2020 et suivants.

En sa séance du 22.10.2019, la Commission Communale des Finances a examiné en détail cette demande et a décidé de remettre un avis favorable.

**16.Finances communales. A.S.B.L. « OPEN MUSIC ». Lettre du 15.03.2019 de demande d'un subside communal annuel de fonctionnement de 20.000,00 €uros. Décision.**

Il est proposé au Conseil d'examiner la demande de subside communal annuel de fonctionnement de 20.000,00 €uros introduite par l'A.S.B.L. « OPEN MUSIC ».

En sa séance du 22.10.2019, la Commission Communale des Finances a examiné en détail cette demande et a décidé de remettre un avis défavorable considérant que cette initiative, quoique digne d'intérêt et tout à fait louable, semble tout à fait privée, qu'il s'agit, pour certaines personnes initiées, d'assouvir leur passion du jazz en tentant de faire subsidier, par la collectivité, la venue de musiciens sans doute de talent, mais connus et adulés que de cette « élite », que ce budget prévisionnel couvre non pas une année, mais 18 mois et que les estimations de recettes semblent volontairement tirées vers le bas, notamment au niveau des recettes des entrées, du bar et du sponsoring (22 sponsors de qualité).

**17.Amicale du personnel communal. Demande d'augmentation, de l'ordre de 4.000,00 €uros, de la subvention communale annuelle de fonctionnement pour permettre la poursuite de l'organisation du repas de Saint-Nicolas. Décision.**

Il est proposé au Conseil :

- d'octroyer une augmentation, de l'ordre de 4.000,00 €uros, de la subvention communale annuelle de fonctionnement pour permettre la poursuite de l'organisation du repas de Saint-Nicolas ;
- d'imposer à cette Amicale qu'elle affecte exclusivement ces nouveaux montants la couverture des dépenses inhérentes à ses frais de fonctionnement et aux rémunérations de son personnel ;
- de subordonner la liquidation de ce complément de subside ordinaire à l'approbation définitive des crédits nécessaires inscrits au budgets 2020 et suivants.

**18. Construction d'une salle des sports à Comines sur le site du complexe sportif. Financement du projet. Programme de billets de trésorerie. Demande à introduire auprès de l'Intercommunale IFIGA. Décision de principe.**

Il est proposé au Conseil d'introduire, auprès de l'Intercommunale IFIGA, une demande de principe de financement du projet de la construction d'une salle des sports à Comines, sur le site du complexe sportif, par le programme des billets de trésorerie et ce, pour un montant maximum de 2.000.000 €.

**19. Éclairage public. Section de Comines. Mise en place d'un éclairage public aux abords de la plaine de jeux de la M.J.C. et du terrain de football synthétique sis rue des Arts, 2 à 7780 Comines-Warneton. Réalisation des travaux. Approbation. Décision.**

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver le projet d'éclairage public à poser aux abords de la plaine de jeux, du terrain synthétique et du fitness-parc situés rues des Arts, 2 à 7780 Comines-Warneton pour un budget estimé provisoirement à 25.047,10 € T.V.A.C. ;
- de confier à ORES ASSETS, en vertu des articles 3 A.5, 9 et 47 des dispositions statutaires, l'ensemble des prestations de service liées à l'élaboration et à la bonne exécution du projet ;
- de recourir, pour les travaux de pose relatifs à ce projet, aux entrepreneurs désignés par ORES ASSETS en sa qualité de centrale des marchés ;
- de prendre en charge les frais exposés par ORES ASSETS dans le cadre de ses prestations (études, assistance technico-administrative, vérification et contrôle des décomptes techniques et financiers, ...) ;
- de charger le Collège des Bourgmestres et Échevins de l'exécution de la présente délibération.

**20. Patrimoine communal. Espace cafétéria du Pavillon d'accueil et de promotion touristique sis Chemin du Moulin Soete, 21 à Comines. Convention à conclure avec l'A.S.B.L. « Chez Baptiste ». Approbation. Délégation. Décision.**

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver et de conclure une convention avec l'A.S.B.L. « Chez Baptiste » relative à l'occupation de l'espace « cafétéria » du Pavillon d'accueil et de promotion touristique sis Chemin du Moulin Soete, 21 à Comines ;
- de donner délégation à Madame le Bourgmestre et à Monsieur le Directeur Général - ou à leur remplaçant respectif - afin de signer ladite convention ;
- de charger le Collège des Bourgmestres et Echevins de veiller à l'exécution de la présente décision.

**21. Intercommunale I.E.G.. Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 20.12.2019. Approbation des points inscrits aux ordres du jour. Décision.**

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver le point suivant, inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 20.12.2019 de l'Intercommunale I.E.G. :  
point unique : Plan stratégique 2020-2022 ;
- d'approuver le point suivant, inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 20.12.2019 de l'Intercommunale I.E.G. :  
point unique : Fixation des rémunérations des membres des organes de gestion ;
- de charger ses délégués, désignés en sa séance du 25.03.2019 (26<sup>ème</sup> objet) - à savoir Messieurs Didier VANDESKELDE, Jean-Jacques PIETERS, Eric DEVOS, David KYRIAKIDIS et Madame Sylvie VANCRAEYNEST -, à ces assemblées de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal ;
- de charger le Collège des Bourgmestre et Échevins de veiller à l'exécution de la présente décision.

**22. Intercommunale IFIGA. Assemblée générale extraordinaire du 18.12.2019. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour. Décision.**

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver les points suivants portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 18.12.2019 de l'Intercommunale IFIGA :
  1. Rapport du Conseil d'Administration concernant l'exercice 2018 ;
  2. Rapport du Collège des contrôleurs aux comptes ;
  3. Comptes annuels arrêtés au 31.12.2018 – affectation des résultats ;
  4. Liste des adjudicataires et annexe ;
  5. Proposition de donner décharge, par un vote distinct, aux administrateurs et aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes ;
  6. Rapport du Comité de rémunération ;
  7. Rapport du Comité de supervision concernant la prise d'une nouvelle participation ORES Assets ;
  8. Nominations statutaires – renouvellement des instances.
- de prendre acte des rapports du Conseil d'Administration et du Collège des Contrôleurs aux comptes concernant l'exercice 2018 ;
- d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31.12.2018 et la proposition d'affectation des résultats (y compris l'affectation des résultats par secteur de compte) ;
- de marquer son accord sur la liste des adjudicataires et de son annexe avec mention néant ;
- de donner décharge, par un vote distinct, aux administrateurs et aux membres du Collège des Contrôleurs aux comptes ;
- d'approuver le rapport du Comité de rémunération ;
- d'approuver le transfert de 102.000 parts A électricité d'ORES Assets à IFIGA, à son nom et pour son compte, qui sont actuellement en possession des communes, selon le tableau ci-après :

Communes	ORES Assets Nb parts A électricité	ORES Assets Montant estimé parts A électricité	%
----------	---------------------------------------	---	---

Celles	6.707,00	166.671,88	6,58%
Comines-Warneton	71.367,00	1.773.501,13	69,97%
Ellezelles	9.783,00	243.111,82	9,59%
Frasnes-lez-Anvaing	5.217,00	129.644,73	5,11%
Mont de l'Enclus	8.926,00	221.815,00	8,75%
<b>Totaux</b>	<b>102.000,00</b>	<b>2.534.744,57</b>	<b>100%</b>

- de marquer son accord sur les nominations statutaires et le renouvellement des instance ;
- de charger ses délégués, désignés en sa séance du 25.03.2019 (27<sup>ème</sup> objet) – à savoir Messieurs Jean-Baptiste LINDEBOOM, José RYCKEBOSCH, André GOBEYN, David KYRIAKIDIS et Philippe MOUTON, à cette assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal ;
- de charger le Collège des Bourgmestre et Échevins de veiller à l'exécution de la présente décision.

### **23. Intercommunale IGRETEC. Assemblée générale ordinaire du 19.12.2019. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour. Décision.**

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver les points suivants, inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 19.12.2019 de l'intercommunale IGRETEC :
  - 1) Affiliations/Administrateurs ;
  - 2) Dernière évaluation du plan stratégique 2017-2019 et plan stratégique 2020-2022 ;
  - 3) SODEVIMMO – augmentation de capital ;
- de charger ses délégués, désignés en sa séance du 25.03.2019 (28<sup>ème</sup> objet) – à savoir Madame Sylvie VANCRAEYNEST ainsi que Messieurs Vincent BATAILLE, Jean-Jacques PIETERS, Eric DEVOS et David KYRIAKIDIS, à cette assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal ;
- de charger le Collège des Bourgmestre et Échevins de veiller à l'exécution de la présente décision.

### **24. Intercommunale IPALLE. Assemblée générale ordinaire du 18.12.2019. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour. Décision.**

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 18.12.2019 de l'intercommunale IPALLE :
  - 1) Approbation du plan stratégique 2020-2025 ;
  - 2) Modifications statutaires ;
  - 3) Démission / Nomination d'administrateurs ;
  - 4) Prise de participation au sein de la S.A. VALODEC ;
- de charger ses délégués, désignés en sa séance du 25.03.2019 (30<sup>ème</sup> objet) – à savoir Madame Charlotte GRUSON, Monsieur Jean-Jacques PIETERS, Madame Johanna MOENECLAËY et Messieurs David KYRIAKIDIS et Philippe MOUTON, à cette assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal ;
- de charger le Collège des Bourgmestre et Échevins de l'exécution de la présente décision.

**25. Intercommunale IMIO. Assemblée générale ordinaire du 12.12.2019. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour. Décision.**

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver les points suivants figurant à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale IMIO du 12.12.2019 :
  1. Présentation des nouveaux produits et services ;
  2. Présentation du plan stratégique 2020-2022 ;
  3. Présentation du budget 2020 et approbation de la grille tarifaire 2020 ;
  4. Point sur le Plan Stratégique ;
  5. Désignation d'un administrateur : Monsieur Eric SORNIN, représentant les C.P.A.S. ;
- de charger ses délégués, désignés en sa séance du 25.03.2019 (29<sup>ème</sup> objet) – à savoir Messieurs Vincent BATAILLE, Jean-Jacques PIETERS et Mesdames Chantal BERTOUILLE, Florence DEKIMPE et Peggy DELBECQUE, à cette assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal ;
- de charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de veiller à l'exécution de la présente décision.

**26. Intercommunale ORES ASSETS S.C.R.L. Assemblée Générale du 18.12.2019. Approbation du point inscrit à l'ordre du jour. Décision.**

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver le point ci-après inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 18.12.2019 de l'Intercommunale ORES ASSETS : point unique : plan stratégique 2020-2023 ;
- de charger ses délégués, désignés en sa séance du 25.03.2019 (37<sup>ème</sup> objet) – à savoir Messieurs Vincent BATAILLE, Frank EFESOTTI, André GOBEYN, David KYRIAKIDIS et Jean-Jacques PIETERS, de rapporter à ladite assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil Communal ;
- de charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de veiller à l'exécution de la présente décision.

**27. Urbanisme. Schéma de Développement Communal. Initiation de la démarche. Marché public de services. Cahier spécial des charges et devis. Approbation. Mode de passation du marché et critères de sélection. Fixation. Décision.**

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver les cahier spécial des charges et devis du marché de services tendant à la désignation d'un bureau d'études agréé chargé d'élaborer un Schéma de Développement Communal (S.D.C.);
- de choisir la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation de marché ;
- de fixer les critères de sélection proposés par le service Urbanisme ;
- de solliciter auprès du Gouvernement Wallon le subventionnement de ce projet.

**28. Agence de Développement Local. Régie communale ordinaire A.D.L. Proposition d'un budget prévisionnel pour l'exercice 2020. Approbation. Décision.**



Il est proposé au Conseil :

- d'approuver le projet de budget prévisionnel de la régie communale ordinaire A.D.L. pour l'exercice 2020 ;
- d'affecter une aide financière d'un montant de 35.883,95 € à la régie communale ordinaire A.D.L. pour l'exercice 2020, en sachant qu'en réalité, la Ville ne versera à la régie que la différence entre l'apport du montant réel de la subvention de la Région Wallonne pour l'année 2020 et les dépenses réelles de l'A.D.L. sur cette même année.

**29.Régie Communale Autonome. Régie Foncière. Plan d'entreprise 2020 (projet de budget et note stratégique). Communication.**

Il est proposé au Conseil de prendre acte du plan d'entreprise 2020 (projet de budget et note stratégique) de la Régie Communale Autonome.

Ce point a été visé favorablement par le Conseil d'Administration de la Régie Foncière en sa séance du 22.10.2019 (3<sup>ème</sup> objet).

**30.Création d'un Conseil Consultatif communal du Bien-Etre et du Bien-Vivre. Décision.**

Il est proposé au Conseil de :

- procéder à la création d'un Conseil Consultatif communal du Bien-Etre et du Bien-Vivre et d'en fixer la composition et les missions ;
- charger le Collège des Bourgmestre et Échevins de lancer un appel à candidatures.

**31.Projet Bengerana Jabiro. Extension du Modèle de Développement Intégré Bengerana-Jabiro aux 6 villages de Musongati par la réinsertion socioprofessionnelle des jeunes déscolarisés, le renforcement du mouvement associatif et la conservation de l'environnement (Rwanda). Convention. Approbation. Délégation. Décision.**

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver les termes de la convention de collaboration établie entre la commune de Comines et l'association « Bengerana Jabiro » dans le cadre du projet subventionné par Wallonie Bruxelles International intitulé « Extension du Modèle de Développement Intégré Bengerana-Jabiro aux 6 villages de Musongati par la réinsertion socioprofessionnelle des jeunes déscolarisés, le renforcement du mouvement associatif et la conservation de l'environnement (Rwanda) » ;
- de donner délégation à Madame le Bourgmestre et à Monsieur le Directeur Général - ou à leur remplaçant respectif - afin de signer ladite convention au nom de la Ville ;
- de charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de veiller à l'exécution de la présente décision.

**32.Personnel communal. Mise à disposition de personnel communal. Convention entre la Ville de Comines-Warneton et l'A.S.B.L. Jeunes à Votre Service. Approbation. Délégation. Décision.**

Il est proposé au Conseil :

- de mettre à la disposition de l'A.S.B.L. Jeunes à Votre Service et à titre gratuit le personnel nécessaire à la réalisation des activités de l'A.S.B.L., à partir du 01.01.2020 et ce, pour une durée d'1 an ;
- d'approuver le projet de convention rédigé à cet effet ;

- de donner délégation à Madame la Bourgmestre et à Monsieur le Directeur Général  
- ou à leur remplaçant respectif – afin de représenter la Ville lors de la signature de ladite convention ;
- de charger le Collège des Bourgmestre et Échevins de l'exécution de la présente décision.